



Mairie de Combs-la-Ville  
Esplanade Charles De Gaulle  
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex  
Tel. : 01 64 13 16 00  
Fax : 01 60 18 06 15

---

## Règlement concours des balcons et jardins fleuris 2022

### **Article 1 : Organisation**

La Mairie de Combs-la-Ville, située Esplanade Charles de Gaulle BP116- 77385 Combs-la-Ville Cedex, organise un concours floral des balcons et jardins.

Ce concours a pour but d'encourager les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement des habitations, l'amélioration de leur cadre de vie ainsi que le maintien de la biodiversité.

### **Article 2 : Participants**

Le concours est ouvert à tout les particuliers résidants à Combs-la-Ville, à l'exclusion des membres du Conseil Municipal, dont le jardin ou la réalisation florale pourra être visible depuis la voie publique.

### **Article 3 : Modalités de participation**

L'inscription au concours est gratuite et devra être effectuée via un formulaire en ligne sur le site de la ville avant le 9 juin 2022.

### **Article 4 : Lots et désignation des gagnants**

Les vainqueurs de la catégorie maison et catégorie balcon se verront attribuer chacun un lot offert par la collectivité accompagné d'un atlas de la biodiversité de la commune et un pot de miel Combs-la-Villais.

Cette année encore, une attention particulière sera portée sur les balcons et jardins avec des aménagements en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité, en adéquation avec les valeurs soutenues par la ville.

Les critères sont regroupés en deux catégories : Paysage et Biodiversité et représentant chacune 50% de la notation.

Les critères « Paysage » sont les suivants :

- Harmonie du fleurissement (couleurs, intégration paysagère, respect des proportions)
- Entretien et propreté

Les critères « Biodiversité » sont les suivants :

- Utilisation de fleurs mellifères, vivaces et/ou locales
- Présence de refuges pour la faune (hôtels à insectes, nichoirs/mangeoires à oiseaux, zones non tondues)
- Introduction de plantes potagères et aromatiques
- Economie des ressources : gestion de l'eau (récupérateur...), compostage, paillage ou mulching

Les lauréats des deuxième et troisième prix se verront attribuer un atlas de la biodiversité et un pot de Miel Combs-la-Villais.

Tous les participants recevront un sachet de graines de prairie fleurie en remerciement de leur participation.

La remise des prix aura lieu lors de la fête de la musique le mardi 21 juin 2022 au kiosque place Jean-Baptiste Clément.

### **Article 5 : Jury**

Le jury sera présidé par Mme LODE-DEMAS Adjointe au maire déléguée à l'Accompagnement de la vie associative et développement des dynamiques d'animation de la commune.

Celui-ci passera devant les résidences des participants entre le 10 et le 15 juin 2022.

### **Article 6 : Responsabilités et clauses particulières**

Les candidats s'engagent à respecter au maximum les normes de protection de l'environnement et d'économie d'eau en utilisant des matériaux non-polluants, en favorisant le paillage et en limitant les arrosages au strict minimum.

Une mise en avant doit être faite sur les actions en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

Les compositions doivent être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et/ou la voie publique.

Toute publicité, médiatisation ou sponsoring quel qu'il soit est interdit pendant le concours et donnera lieu à une disqualification automatique.

### **Article 7 : Utilisation des données et acceptation du règlement**

La ville de Combs-la-Ville sera seule destinataire des données recueillies. Les participants autorisent par avance que des photos de leurs balcons et jardins soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Combs-la-Ville sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contrepartie. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.